DLP 23-6-80693929

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS

PUBLICATION PERIODIQUE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

EDITION DE LA STATION NORD - PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)

B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX - Tél. : (21) 23.09.35

ABONNEMENT ANNUEL :
Rég. recettes D. D. A.
13, Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 LILLE

Imp. Stat. "Nord-Picardie" Directeur-Gérant P. JOURNET

BULLETIN n° 193 du 19 JUIN 1980

: GRANDES CULTURES : CEREALES :

BLE. Stade épiaison à remplissage du grain.

Rouille jaune :

On assiste à une stagnation de l'épidémie. Si on n'observe pas de nouveaux foyers, ou un redépart de l'épidémie à partir du 20 juin les risques de dégats importants seront écartés.

Septoriose :

Pas d'évolution notable, en particulier lorsqu'un premier traitement a été effectué mi montaison. Dans le cas contraire se reporter à nos précédents bulletins.

Oïdium :

Développement sur feuilles supérieures et épis dans quelques situations du Nord de l'Aisne et de la Champagne. Se reporter à nos derniers bulletins.

Des traitements fongicides peuvent être effectués jusqu'à 8 jours après la fin de la floraison principalement en cas d'attaque grave d'une maladie (rouille, septoriose). Un traitement au delà de ce stade risque fort de n'être pas rentable.

Pucerons :

On n'observe une évolution notable des populations que dans un nombre limité de situations. N'intervenir que si l'on observe 1 épis sur 2 à 2 épis sur 3 (population en croissance active) colonisés par des pucerons et ce avant le stade laiteux pâteux du grain. Surveiller plus particulièrement les blés les plus tardifs.

MAIS. (Sud Oise et Aisne)

Traitement contre la pyrale du maïs. Note établie par l'I.N.R.A., l'A.G.P.M., le S.P.V.

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

28

.../...

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyrethrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.

Il serait excessif de condamner à priori l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 de pyrethrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-dessous, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeïne Dipel	500 U A K/mg 360 U I/mg	30 kg
	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5%	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G	5%	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5%	15 kg
PRODUITS	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3%	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5%	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3%	25 kg
CHIMIQUES	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5%	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5%	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super	5%	25 kg
	tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5%	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS " 5 G	5%	25 kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne PERTHRINE MG, première pyrethrinoïde de synthèse en formulation micro granulée, pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.

CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

J. PETIOT